

595

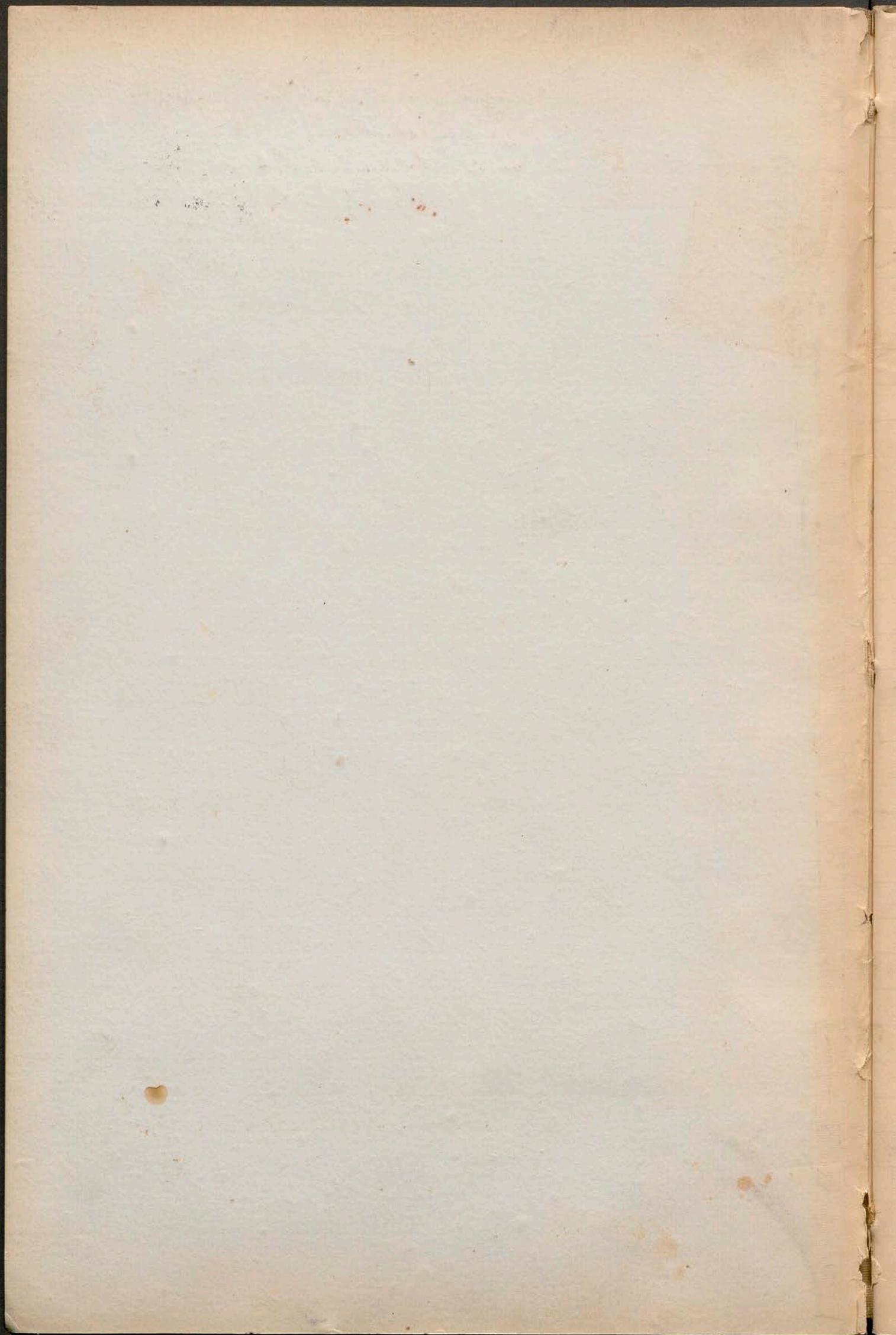
**COMMISSION** chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, portant abrogation de la loi du 1<sup>er</sup> mars 1899, relative à la revision des procès criminels et correctionnels. (N° 24, année 1909.)

(Nommée le 18 février 1909)

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : MIR.

- 2<sup>e</sup> — Louis BLANC.
- 3<sup>e</sup> — PEYROT.
- 4<sup>e</sup> — Félix MARTIN.
- 5<sup>e</sup> — Jules CAZOT. *Président*
- 6<sup>e</sup> — Ernest MONIS.
- 7<sup>e</sup> — BÉRENGER.
- 8<sup>e</sup> — SARRIEN.
- 9<sup>e</sup> — NÈGRE. *Secrétaire*



La Commission s'est réunie sous la Présidence d'âge de  
 Monsieur Cazot. M. Nogué secrétaire d'âge  
 la Commission a maintenu définitivement le bureau  
 étaient présents MM Louis Blaine, Peyrot, Jules  
 Cazot, Ernest Mouret, Berlioz, Jancin, Nogué  
 Les Commissaires ont fait connaître dans quelle conditions  
 ils ont été nommés. L'existence de bureaux s'est poursuivie  
 pour l'abrogation de la loi -



Monsieur Nogué absent a écrit pour l'exécuter -  
 La Commission s'est réunie à l'assemblée pour l'abrogation et  
 a décidé comme rapporteur Monsieur Ernest Mouret -  
 la commission s'est réunie à ce jour pour produire le rapport  
 sur l'abrogation de la loi -

Le Président

Louis Nogué  
 Secrétaire - Jules Cazot

La Commission réunie le 2 Mai 1909, entend  
 le projet de rapport rédigé par M. Moris et l'approuve  
 sans discussion.

2 Mai 1909

Le secrétaire

Le Président

J. Peyrot

Jules Cazot